

DEPARTEMENT DE L'AIN  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BOURG  
-----  
CANTON DE MIRIBEL  
-----  
MAIRIE DE NEYRON  
-----

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*\*\*  
Extrait du Registre des Délibérations  
  
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 mai 2026

**OBJET** : Accueil de loisirs communal  
Mini-camps à Malafretaz du 7 juillet  
au 10 juillet 2026 et du 27 juillet 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à  
19H30, le Conseil Municipal légalement  
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de :

**20260031**

Christine FRANÇOIS, Maire

**Etaient présents** : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : COLLIN Catherine

*Date de convocation du Conseil* : le 13 mai 2026

*Nombre de conseillers* : 19

*Nombre de présents* : 19

*Pouvoirs* : 0

**Rapporteur** : Geneviève LACHENAL

Geneviève LACHENAL informe le conseil municipal que l'accueil de loisirs communal organise deux mini-camps à MALAFRETAZ pour les enfants de 10 à 14 ans d'une durée de 4 jours du 7 au 10 juillet 2026 et pour les enfants de 6 à 10 ans d'une durée de 4 jours du 27 au 30 juillet 2026.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs des mini-camps proposés par la commission « Action sociale, vie scolaire et enfance-jeunesse » :

**TARIFS POUR LES SEJOURS DU 15/07 au 18/07/2025 et du 28/07 au 31/07 :**

Quotient Familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 851 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif	130,00 €	155,00 €	180,00 €	205,00 €	220,00 €	220,00 €

Accusé de réception en préfecture  
004-210102752-20260520-20260031-DE  
Date de réception en préfecture : 21/05/2026

Le mini-camp est prévu pour 24 enfants maximum. Encadrés au premier séjour par trois animateurs dont deux diplômés BAFA et au second séjour par la directrice adjointe BAFA et deux autres animateurs, ils seront hébergés sous tipi ou sous tente et assureront la préparation des repas avec l'équipe pédagogique.

Les frais de séjour et d'activités seront réglés au Camping LA PLAINE TONIQUE à MALAFRETAZ.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **FIXE** le tarif des mini-camps organisés à MALAFRETAZ et **ADOpte** les modalités complémentaires de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 mai 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS.

